

DOSSIER DE LA CONCERTATION PREALABLE
METROPOLE DU GRAND NANCY

Projet de nouveau captage d'eau dans la Meurthe

L'ORGANISATION

La Métropole du Grand Nancy a décidé d'organiser une concertation préalable selon des modalités fixées librement, en application de l'article L. 121-17-I du code de l'environnement.

Le contenu du dossier de concertation, établi par le maître d'ouvrage, est encadré par l'article R. 121-20 du code de l'Environnement.

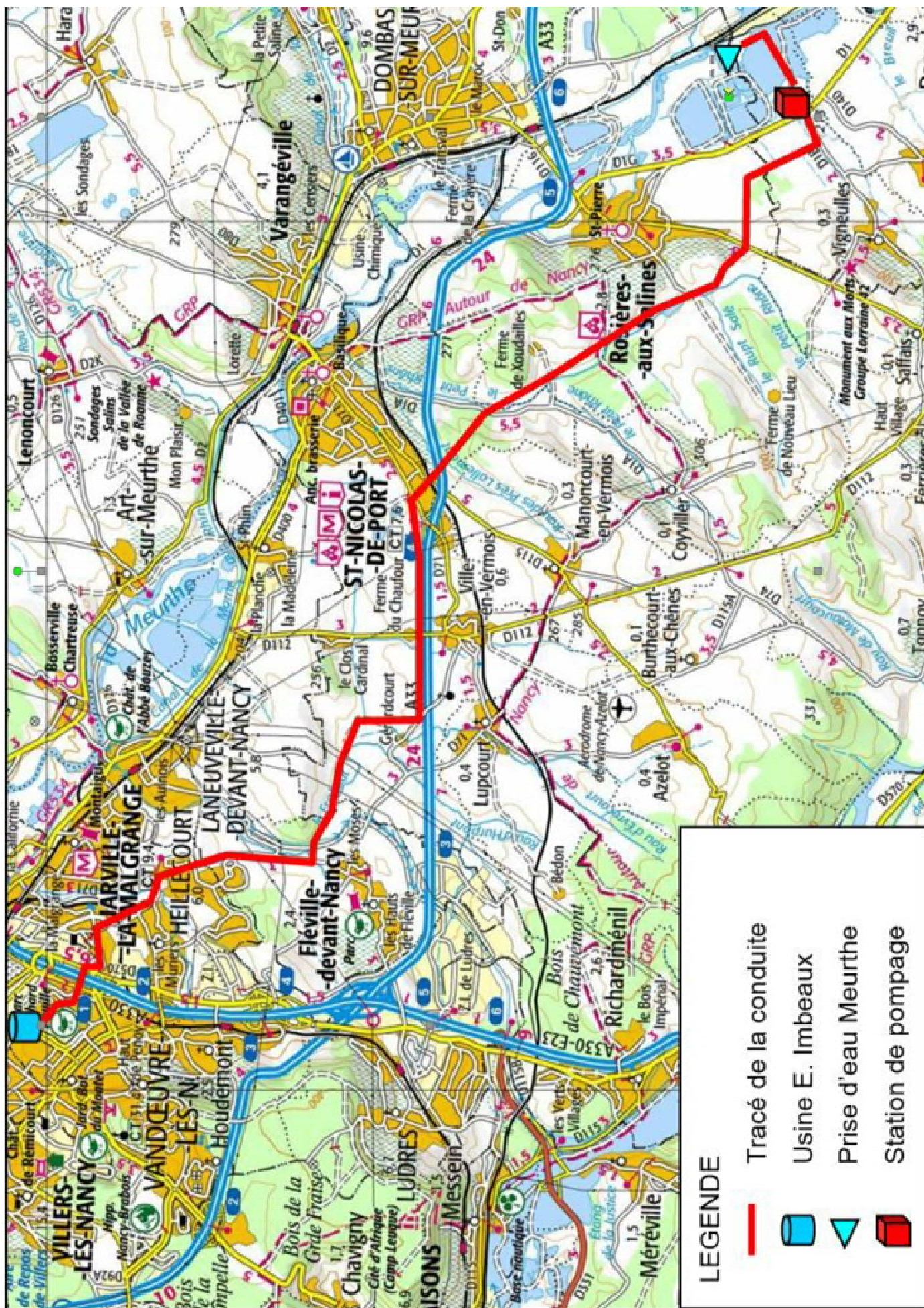
Les modalités d'organisation de la concertation font l'objet d'un arrêté du président de la Métropole du Grand Nancy.



Du 15 septembre au 15 novembre 2021

Sommaire

La carte du tracé	3
A- Objectifs et caractéristiques principales du projet	4
B- Les communes sur le tracé	5
C- Descriptif	6
D- Coût estimatif et financement	14
E- Diagnostic environnemental	14
F- Comment s'informer ?	14
G- Comment participer ?	15



A- Objectifs et caractéristiques principales du projet

Dans un souci de transparence de l'information et de participation du public à la consolidation du projet, la Métropole engage une concertation préalable sur le projet de captage d'eau de la Meurthe. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la diversification de la ressource en eau brute destinée, après traitement, à l'alimentation en eau potable de son territoire. Actuellement, la Métropole du Grand Nancy puise de l'eau brute dans la Moselle.

Ce second point de captage poursuit deux objectifs :

- Assurer, par l'intermédiaire d'une ressource supplémentaire, sur la Meurthe, un secours intégral en cas de crise sur la Moselle, point de captage actuel. L'approvisionnement à partir des deux rivières répondra aux besoins, actuels et à venir, du Grand Nancy et au secours des collectivités voisines déjà alimentées.
- Répartir le prélèvement entre les deux rivières pour réduire son impact lorsque le niveau des eaux est faible.

Pour chaque rivière, ce sont 9 millions de m³ d'eau qui devraient être prélevés chaque année. Cela représentera un captage de 25.000 à 30.000 m³ d'eau brute par jour.

La nouvelle ressource captée aura **un débit maximum de 5.000 m³/h** au niveau de la prise d'eau et de sa station de relevage pour couvrir l'intégralité des besoins en cas d'accident sur la Moselle. Une canalisation de 900 mm de diamètre sur une distance de 1,4 km rejoindra la station de pompage principale, située sur la commune de Vigneulles. Une canalisation de diamètre identique conduira ensuite la ressource sur un peu plus de 20 km vers l'usine de traitement Edouard Imbeaux à Vandoeuvre-lès-Nancy.

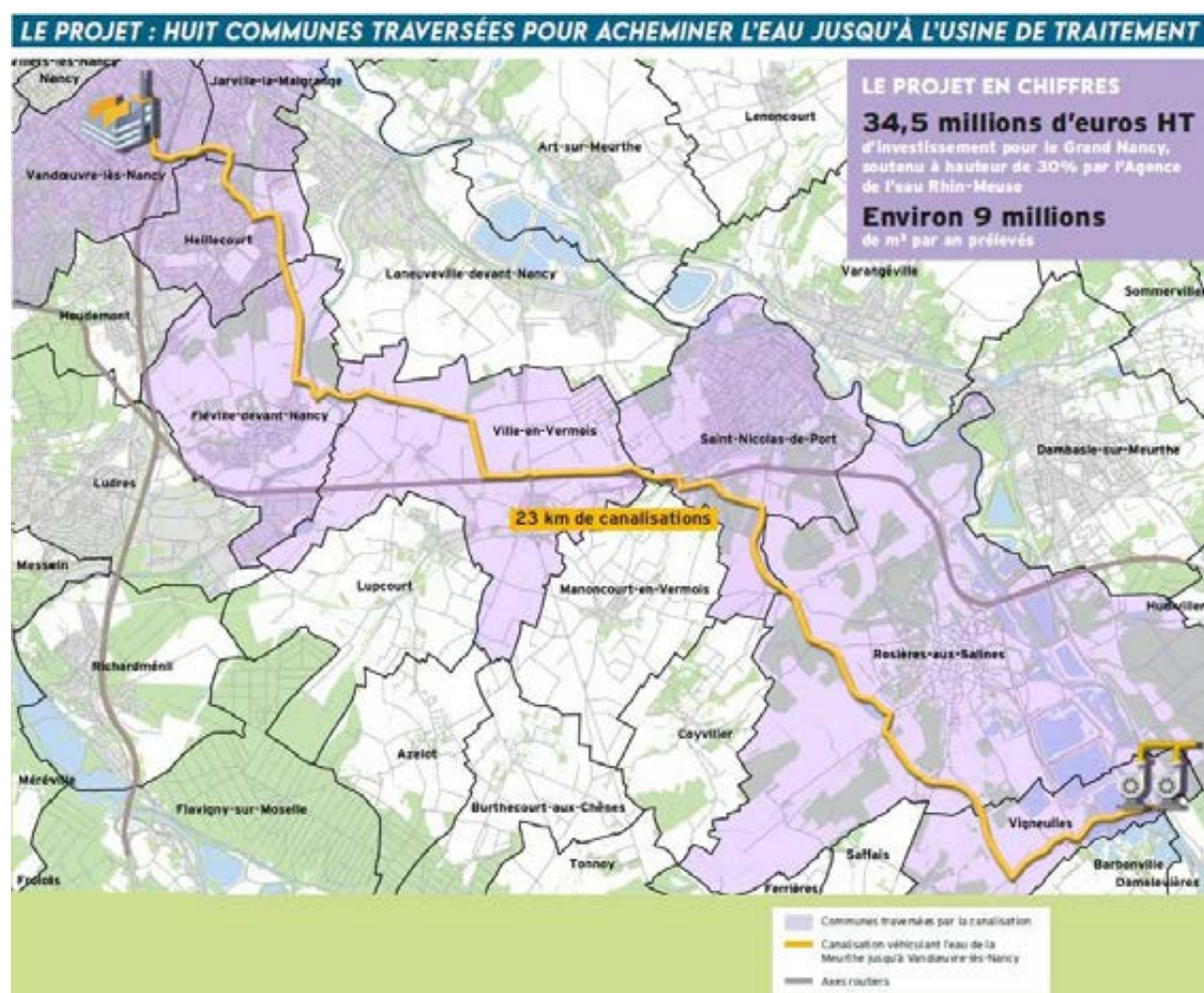
Agenda prévisionnel :

- Concertation préalable du 15 septembre 2021 au 15 novembre 2021
- Bilan de la concertation rédigé entre le 15 novembre et le 15 décembre 2021
- Enquête publique courant 2022
- Démarrage des travaux fin 2022
- Mise en service fin 2024

B- Les communes sur le tracé

Les communes concernées par le tracé de la canalisation d'adduction ainsi que par les ouvrages sont les suivantes :

- Vigneulles
- Rosières-aux-Salines
- Saint-Nicolas-de-Port
- Ville-en-Vermois
- Fléville-devant-Nancy
- Heillecourt
- Jarville-la-Malgrange
- Vandoeuvre-lès-Nancy



C- Descriptif

Les **principes généraux qui ont dicté le choix du tracé** sont les suivants :

- Tracé le plus direct possible,
- Passage au maximum sur le domaine public,
- Passage au maximum sur des voies de circulation (routes, chemins ruraux),
- Evitement des agglomérations et des voies de circulations importantes,
- Evitement des « obstacles » topographiques par rapport à la piézométrie de la conduite d'adduction,
- Evitement des secteurs à enjeux écologiques et limitation de l'impact du projet sur le milieu naturel.

Le projet de tracé traverse **trois axes de communication importants** (A33 au niveau de Saint-Nicolas-de-Port, la voie ferrée au niveau de Saint-Nicolas-de-Port et d'Heillecourt, et le canal de jonction de Nancy à Fléville-devant-Nancy), et **18 cours d'eau** plus ou moins importants (dont le Petit-Rhône, le ruisseau des Prés Lallemand, le Frahaut, le Fonteno).

1. Pourquoi une localisation de la prise d'eau à plus de 20 km ?

La recherche d'une ressource supplémentaire a conduit le Grand Nancy à étudier un approvisionnement à partir de la Meurthe, en amont du bassin industriel de Dombasle-sur-Meurthe et Varangéville. En effet, capter l'eau aux portes de Nancy impliquerait la construction d'une usine de dessalement, un procédé extrêmement complexe et énergivore, inenvisageable pour les volumes consommés dans la métropole. Le choix a donc été d'implanter la prise d'eau, plus en amont, afin que l'eau brute prélevée soit compatible avec la filière de traitement existante de l'usine Edouard Imbeaux à Vandoeuvre-lès-Nancy.

Aussi, le **choix du secteur d'implantation de la prise d'eau** s'est porté sur le secteur de Vigneulles/Damelevières. Ce secteur comporte deux seuils fixes, assurant un niveau minimum constant dans la rivière et donc favorables à l'implantation de la prise d'eau :

- Le premier, le plus en amont, à hauteur du village de Damelevières, se situe à l'intérieur de l'Espace Naturel Sensible (ENS) du Plain,
- Le deuxième, le barrage de Morteau, sur la commune de Vigneulles, point de départ la rigole alimentant le canal de la Marne au Rhin. Choix retenu afin d'éviter les travaux dans l'ENS.

Ci-dessous : la localisation des seuils, de l'ENS du Plain et de la prise d'eau



2. Les ouvrages

Le projet de nouveau captage d'eau dans la Meurthe de la Métropole du Grand Nancy est composé de 2 ouvrages principaux et d'une canalisation d'adduction :

- L'ouvrage de prise d'eau comprenant un ouvrage de captage enchâssé dans la berge de la Meurthe, un canal d'amenée, un ouvrage de dessablement, des équipements de dégrillage et de tamisage, la fosse de relevage, et le local d'exploitation,
- Le bâtiment abritant la station de refoulement et regroupant une partie « hydraulique » (bâches de stockage et local de pompage vers la canalisation d'adduction de l'eau brute) et une partie regroupant les différents locaux techniques annexes et locaux du personnel,
- La canalisation d'adduction de l'eau brute : cette canalisation, de diamètre 900 mm, sera raccordée à la station de traitement d'eau potable existante sur le territoire de la Métropole.

Ci-dessous : la localisation de la station de pompage à Vigneulles



Ci-dessous : le tracé de la conduite d'adduction



3. Le détail du tracé projeté par secteur

Le tracé projeté de la canalisation d'adduction est indiqué ci-dessous en rouge.

VIGNEULLES



ROSIERES AUX SALINES



SAINT NICOLAS DE PORT



VILLE-EN-VERMOIS



FLEVILLE DEVANT NANCY



HEILLECOURT



JARVILLE



VANDOEUVRE LES NANCY



D- Coût estimatif et financement

34,5 millions d'euros HT d'investissement pour le Grand Nancy, soutenu jusqu'à hauteur de 30% par l'Agence de l'eau Rhin-Meuse.

E- Diagnostic environnemental

Un diagnostic environnemental est conduit en 2020 et 2021 sur un fuseau d'une centaine de mètres autour du tracé envisagé pour la conduite d'eau, ainsi que sur le site des futures stations de pompage. Ce diagnostic confié au bureau d'études Safege/Biotopie permet d'établir un inventaire précis des espèces, une cartographie de leurs habitats, une analyse des fonctionnalités écologiques et d'identifier les enjeux sur la faune et la flore. Des zones humides d'une surface totale de 238 hectares ont notamment été repérées, tout comme la présence du papillon Cuivré des marais, de 14 espèces de chauves-souris, de deux espèces végétales protégées, etc.

Pour les communes de Jarville et de Vandoeuvre, aucune espèce patrimoniale n'a été relevée.

Sur la plateforme métropolitaine jeparticipe.metropolegrandnancy.fr, l'atlas cartographique des études sur l'ensemble du projet de tracé est téléchargeable depuis la rubrique « environnement ».

Suite à cet état des lieux, de nombreuses mesures sont prévues afin d'éviter certaines zones à enjeu (déplacement du tracé de la conduite, fonçage sous ruisseau ...) et de réduire l'impact sur le milieu naturel (adaptation de la période de réalisation des travaux, limitation de l'emprise des travaux...).

Vous trouverez dans la rubrique « Rencontres » :

- Un aperçu des incidences potentielles sur l'environnement :
 - o Liste des espèces identifiées avec la carte des milieux à préserver pour chacune des communes
- Des solutions alternatives envisagées :
 - o Les mesures d'évitement des secteurs à enjeux écologiques ;
 - o Les mesures de réduction de l'impact sur le milieu naturel.

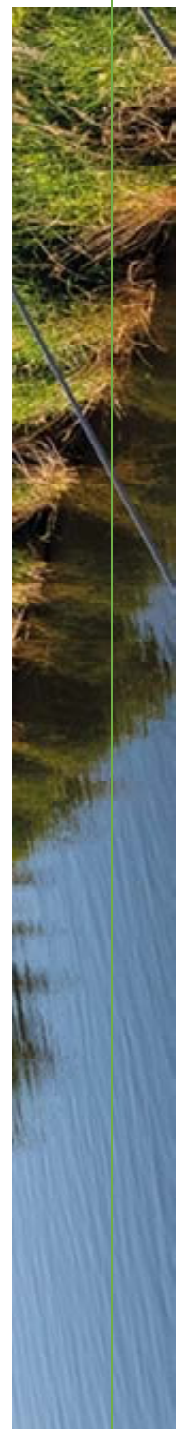
F- Comment s'informer ?

Un **document de 4 pages**, disponible à la Métropole ou en Mairie des communes traversées imprimé sur demande, et téléchargeable depuis le site Internet de la Métropole ou l'espace de concertation sur la plateforme métropolitaine de participation citoyenne, synthétise les informations en lien avec le projet.

Pour de **plus amples informations**, l'espace de concertation sur la plateforme métropolitaine de participation citoyenne offre des renseignements plus complets :

<https://jeparticipe.metropolegrandnancy.fr/processes/nouveau-captage-eau-meurthe>

➡ Des **réunions publiques ou balades sur sites**, sur les 8 communes concernées par le tracé, viendra compléter le dialogue initié via l'outil digital avec les populations concernées par le projet de tracé. L'agenda des rencontres sera disponible en Mairie et sur les sites Internet du Grand Nancy et de la plateforme métropolitaine de participation citoyenne.



G- Comment y participer ?

La concertation se déroulera du 15 septembre au 15 novembre 2021, période durant laquelle le public pourra s'adresser à la Direction Eau et assainissement de la Métropole via une adresse postale, une adresse mail ou un dépôt sur l'outil digital (via une inscription obligatoire au moyen d'une adresse mail valide) :

➔ Une adresse postale

Métropole du Grand Nancy

Direction Eau et assainissement
22/24 Viaduc Kennedy
54035 Nancy Cedex

➔ Une adresse mail

nouveau-captage-eau-meurthe@grandnancy.eu

➔ Une plateforme digitale de participation citoyenne pour s'informer, poser des questions, donner un avis

<https://jeparticipe.metropolegrandnancy.fr/processes/nouveau-captage-eau-meurthe>

Cette adresse vous permettra du 15 septembre au 15 novembre 2021 inclus de :

- Consulter et télécharger les documents relatifs au dossier de la concertation préalable ;
- Déposer des avis ;
- Poser des questions, auxquelles une réponse officielle sera apportée sur ce site internet par la Métropole du Grand Nancy

Pour toute question en lien avec le projet, vous pouvez écrire à :

nouveau-captage-eau-meurthe@grandnancy.eu

**métropole
GrandNancy**